



Un garage du propriétaire collé à notre location

Par **pitah**, le **30/11/2013** à **17:09**

Bonjour,
Nous louons une maison, mais collé à un côté se trouve un grand atelier/garage du propriétaire où sont garés des voitures anciennes. De temps en temps il démarre ces voitures. Entre notre cuisine et ce garage il y a une porte, qui est fermée à clé par le propriétaire, parce que cette espace appartient à lui. Au dessus cet atelier/garages se trouvent 2 chambres de notre habitation. Le sol (plancher) n'est pas isolé et de temps en temps on sent des vapeurs d'essence qui montent dans nos chambres.
Notre question est si le propriétaire est obligé de prendre des précautions pour garantir notre sécurité (p.e. en cas d'incendie).
Merci de vos réactions.

Par **moisse**, le **30/11/2013** à **17:42**

Bonjour,
Vous imaginez bien que votre bailleur ne va pas embaucher à demeure un pompier pour garantir votre sécurité.
Si des odeurs remontent, il doit assurer la ventilation et en tout état de cause a l'obligation de disposer d'un récupérateur de fumées (sorte de gros tuyau adapté aux sorties d'échappement).
C'est cela qu'il faut demander gentiment, de même qu'un verrou à votre disposition, car une porte s'ouvre dans les 2 sens.